

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Date convocation : 17 Avril 2026

Nbr membres : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux du mois d'avril à 19 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Daniel ARNAUD, Maire

Présents : ARNAUD Daniel, NAVEZ Malou, CLUZEL Anthony, BARDY Benoît, BLANC Emilie, CHIRAT Loris, COROMPT Thierry, GAUCHER Michel, FIASSON Marie-Agnès, GROS Anaïs, PEYRARD Yves, GIRAUD Annick, SERVIERE Magali, GIRAUD Marc, TARDY Manon

NAVEZ Malou a été élue secrétaire de séance

20 220426

Objet :

MISE EN PLACE PROCÉDURE DE SECOURS D'URGENCE



042-214202012-20260422-20220426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/04/2026
Publication : 24/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place une procédure de secours d'urgence pour les personnes ou les familles en difficulté sociale de la commune.
Pour ce faire, il est nécessaire de définir par délibération les modalités d'attribution de cette aide.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- De mettre en place une procédure de secours d'urgence pour les personnes ou les familles en difficulté de la commune
- Décide que cette aide sera attribuée selon les modalités suivantes
 - En une seule fois pour un maximum de 300.00 €
 - Octroyée pour des besoins en
 - Nourriture
 - Transport scolaire
 - Aide à domicile pour les personnes à mobilité réduite qui ne bénéficient pas d'allocations ou en complément de celles-ci
- Dit que cette procédure entrera en vigueur immédiatement

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance
ML NAVEZ



Le Maire
D. ARNAUD